

Éléments du contrat de travail du salarié étranger
Demande de carte de séjour pluriannuelle - Passeport Talent

(Art. L.313-20 –1° et R.313-45 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile-CESEDA)

IMPORTANT : Article L.8256-1 du code du travail: le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3000 €.

Nature de l'activité professionnelle salariée (cochez la situation applicable)

Salarié diplômé

Diplôme du salarié *:

délivré le : __/__/____ par **:

* Diplôme obtenu en France au moins master ou un diplôme de niveau I, labellisé par la Conférence des grandes écoles (art [D-341-46-1](#) CESEDA)

** l'établissement d'enseignement supérieur qui a délivré le diplôme doit être habilité au plan national en France

Salarié d'une entreprise innovante

Entreprise innovante reconnue par un organisme public n° d'attestation : _____ art [D.313-45-1](#) CESEDA)

Jeune entreprise innovantes (JEI) (article 44 sexies-0 A Code général des impôts)

Emploi ou fonction occupé (préciser son lien avec le projet innovant de l'entreprise) :

Salarié étranger

Nom (s) de famille :

Nom (s) de naissance :

Prénom (s) :

Sexe M F Nationalité :

Né (e) le : __/__/____ à

Pays :

Passeport : délivré le : __/__/____ expirant le : __/__/____ par :

document de séjour : n° _____

Éléments du contrat de travail

Qualification : _____ convention collective : _____ (n° IDCC)

Contrat à durée indéterminée : début prévisible le : __/__/____

Contrat à durée déterminée : début prévisible le : __/__/____ fin prévue le : __/__/____

Salaire brut * : _____ € /annuel mensuel

* y compris les primes et avantages en nature ayant le caractère de salaire, soumis à cotisation sociale.

Employeur

N°SIRET de l'établissement : _____ Activité (NAF) _____

Dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

IMPORTANT : L'employeur signataire reconnaît être informé qu'il devra s'acquitter de la taxe employeur (Art. [L.311-15](#) et [D.311-18-3](#) du CESEDA) après délivrance du visa d'entrée ou du titre du séjour au salarié.

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité :

Fait à _____ le __/__/____ Signature et cachet

Éléments du contrat de travail du salarié étranger

Demande de carte de séjour pluriannuelle - Passeport Talent -

(Art. L.313-20 –1° et R.313-45 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile-CESEDA)

Aide au renseignement des rubriques du formulaire

Le formulaire CERFA **doit comporter toutes les rubriques renseignées** en ligne et adaptées au motif de recrutement du salarié étranger. Il doit être imprimé et signé pour être joint à la demande de visa ou de titre de séjour avec les pièces justificatives de l'employeur et du salarié.

1- Nature de l'activité professionnelle salariée :

Choisir le motif : la carte de séjour pluriannuelle passeport-talent prévue par l'article L313-20-1° du CESEDA peut être délivrée pour deux motifs distincts :

- salarié diplômé,
- Salarié d'une entreprise innovante.

La carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent", d'une durée maximale de quatre ans, est délivrée, dès sa première admission au séjour, à l'étranger recruté :

- *pour exercer une activité professionnelle salariée s'il a obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national un diplôme au moins équivalent au grade de master ou figurant sur une liste fixée par décret,*
- *par une entreprise définie à l'article 44 sexies-0 A du code général des impôts ou dans une entreprise innovante reconnue par un organisme public suivant des critères définis par décret et dont la liste est publiée par le Gouvernement pour exercer des fonctions en lien avec le projet de recherche et de développement de cette entreprise ou avec le développement économique, social, international et environnemental de ce projet.*

2- Salarié diplômé :

diplôme obtenu : Indiquer précisément son intitulé, sa date de délivrance et l'université ou la grande école qui l'a délivré. Il devra être joint par le salarié étranger à la demande de titre de séjour ou de visa.

Employeur : renseigner toutes les rubriques et joignez les pièces suivantes :

- La justification du statut de l'entreprise (ex : Kbis,...)
- L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales (attestation de vigilance, téléchargeable sur <https://www.urssaf.fr/portail/home/creer-votre-espace.html>)

3 -Salarié d'une entreprise innovante :

Caractère innovant de l'entreprise : choisir la situation applicable :

- attestation de reconnaissance comme entreprise innovante : indiquer son numéro et joignez le document à la déclaration (article D 313-4-5 du CESEDA),
 - Statut fiscal JEI : joignez la demande de bénéfice du statut JEI adressée à la direction des finances publiques,
- ⇒ indiquer l'emploi ou la fonction occupé et son lien avec le projet ou les projets innovants de l'entreprise.

Employeur : renseigner toutes les rubriques, si le numéro SIRET est en cours d'attribution, indiquer 00000000000000 et joindre copie de la demande d'immatriculation.

4- salarié étranger : reprendre les éléments d'identité figurant sur le passeport ou le titre de séjour

Document de séjour : indiquer la nature du titre de séjour et le numéro d'étranger (n° à 10 chiffres).

5- Éléments du contrat de travail :

Contrat de travail : renseigner l'ensemble des champs ; en l'absence d'une convention collective applicable, indiquer 0000.

6 Taxe employeur :

Cocher la case, le formulaire sera transmis par la préfecture lors de la délivrance du titre de séjour à l'office français d'immigration d'intégration qui est en charge de sa perception. Indiquer, le cas échéant, le service ou la personne à contacter si le responsable de l'entreprise a délégué la fonction comptable à un tiers :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :